



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REpubLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME DE LA VILLE
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Office De Promotion Et De Gestion Immobilière D'Hussein Dey-Alger

Siège Social
Cité Amirouche, Bâtiment « D »
Hussein Dey

SITE WEB
www.opgi.dz

Numéro D'identification Fiscale (Nif)
099916000876756



AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHÉ

Conformément aux dispositions de l'article n°46 de la loi n°23-12 du 05/08/2023, fixant les règles générales relatives aux marchés publics et aux articles 65 et 82 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public, l'Office de Promotion et de Gestion Immobilière d'Hussein Dey sis à la cité Amirouche Bâtiment D, Hussein Dey, Alger, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales n°01/2026 (1^{er} relance suite à une infructuosité), relatif à la réalisation des 1000 logements publics locatifs en TCE avec 56 locaux à usage commercial sis à la commune d'El AFFROUN Wilaya de Blida (programme 4900 LPL année 2024 et 2025), paru dans les quotidiens nationaux « Crésus » et « الرائد » en date du 25/01/2026 et la presse électronique, qu'après évaluation des offres, le marché est attribué provisoirement au soumissionnaire indiqué ci-dessous :

N° du pli	Attributaire provisoire	Note technique	Montant de l'offre financière après vérification	Délai de réalisation	Critère de choix
01	SARL MAKSEM ENGINEERING NIF : 001716101168036	87 Points	3 826 767 000,00 DA/TTC	(16) mois	L'unique offre Pré-qualifié techniquement

Les autres soumissionnaires sont invités à se rapprocher des services de l'OPGI d'Hussein Dey, sis à la Cité Amirouche Bâtiment« D » Hussein Dey - Alger dans un délai de trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire dans le BOMOP ou dans l'un des quotidiens nationaux ou dans la presse électronique agréée pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières.

Tous soumissionnaires qui contestent le choix opéré par le service contractant dans le cadre du présent appel d'offres peuvent introduire un recours dans les dix (10) jours à compter de la première parution du présent avis dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur publics (BOMOP) ou l'un des quotidiens nationaux ou dans la presse électronique agréée, auprès de la commission sectorielle des marchés publics de l'habitat sis à Dely Ibrahim Wilaya d'Alger.

Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire le recours est prorogée au jour ouvrable suivant.